

# Annonces légales

LA RENAISSANCE - LE BESSIN  
VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018  
actu.fr/la-renaissance-le-bessin

30

## Ventes

**Régis BAILLEUL**  
et **Agnès NENTAS**  
Commissaires priseurs associés  
14, boulevard Eindhoven  
14400 BAYEUX  
Tél. 02 31 92 04 47  
Fax 02 31 92 21 27  
Email : bayeuxcheres@orange.fr

**Samedi 15 décembre**  
à **14 h 30**

A L'HOTEL DES VENTES

VENTE CARITATIVE AU PROFIT DE R.C.F.  
(pour financer les projets de modernisation de la radio RCF)

Expo le 15, de 9h30 à 11h.

**Dimanche 16 décembre**  
à **11 h et à 14 h**

A L'HOTEL DES VENTES

VENTE DE NOËL

11h00 : Nombreuses lampes

14h00 : tableaux XVIIIe et XIXe, bijoux anciens et modernes, nombreux objets de vitrine, Extrême-Orient, foulards HERMES, objets d'art, mobilier...

Expo le 15, de 9h30 à 11h et le 16, de 9h30 à 11h

Détails de ces ventes sur Interencheres

## Avis administratif

7192175901 - AA

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de VER-SUR-MER  
ASSOCIATION LE « NORMANDY  
MEMORIAL TRUST »

**Enquête publique unique préalable à la déclaration de projet de création d'un mémorial britannique porté par le « NORMANDY MEMORIAL TRUST » et la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Ver-sur-Mer (14739) ainsi que sur l'enquête relevant de la délivrance de deux permis d'aménager**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 10 décembre 2018, le Préfet du Calvados a décidé l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial britannique à l'Ouest du bourg de Ver-sur-Mer, entre la RD 514 et le chemin des Roquettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de services et de stationnement et à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la délivrance de deux permis d'aménager.

Cette enquête se déroulera du : mercredi 2 janvier à 8 h 00 au samedi 2 février 2019 à 12 h 00.

La commune de Ver-sur-Mer est compétente en matière d'urbanisme pour faire évoluer son Plan local d'urbanisme et permettre d'accueillir le projet du mémorial britannique porté par le « NORMANDY MEMORIAL TRUST ».

Le président du « NORMANDY MEMORIAL TRUST (NMT) » est désigné ci-après par le terme « responsable du projet » représenté par M. Gervais DOUTRESSOULLE, secrétaire général de l'association Britannique « NORMANDY MEMORIAL TRUST ». Il est représenté localement par M. Gervais DOLJECZ, assistant à maîtrise d'ouvrage dont les coordonnées sont les suivantes : 9, place du Bras-O'Or, 14130 Pont-Evêque/102 Ter, avenue Henry-Chéron, 14000 Caen.

Aux termes des articles L.104-2 du Code d'urbanisme (CU), la mise en compatibilité du PLU de Ver-sur-Mer par la voie de la déclaration de projet de création d'un Mémorial britannique doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La mise en compatibilité du document d'urbanisme ayant pour objet de réduire une protection en zone naturelle, elle emporte les mêmes effets qu'une révision au sens de l'article L.153-31-3° du CU. Dans la mesure où la commune de Ver-sur-Mer est une commune littorale au sens de l'article L.321-2 du Code de l'environnement (CE) et par ailleurs concernée par un site « Natura 2000 » (FR250030 - Marsais arrière-littoraux du Bessin), la mise en compatibilité du PLU doit faire l'objet d'une évaluation environnementale de manière systématique.

Cette évaluation environnementale, qui figure dans le dossier d'enquête, a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du bureau d'étude « Emergence - études et conseils en urbanisme », 102 Ter, avenue Henry-Chéron, 14000 Caen - contact@emergence-urbanisme.fr - associée des sociétés « CAP TERRE », « Biotope » et « EGIS ».

Les avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Normandie (MRAE) du 20 septembre 2018 sur l'évaluation environnementale au titre du projet, et celui du 4 octobre 2018 pour la mise en compatibilité du PLU de Ver-sur-Mer, sont insérés dans le dossier d'enquête publique préalable.

Le projet sur lequel la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été consultée, donne lieu à la formulation d'un avis par le préfet sur l'étude préalable à la compensation agricole collective. Cet avis est publié sur le site internet de l'Etat dans le département et joint au dossier d'enquête publique.

Les collectivités territoriales impactées par le projet de réalisation du Mémorial britannique envisagé à Ver-sur-Mer par le NMT, au nombre desquelles la structure porteuse du Schéma de Cohérence

Territoriale (SCoT) du Bessin, la communauté de communes (CCOC) Seules Terre et Mer, les communes de Crépon, de Grays-sur-Mer, de Meuvaines, de Sainte-Croix-sur-Mer et de Ver-sur-Mer ont été invitées à émettre un avis et/ou à formuler l'information relative à l'absence d'avis sur la prise en compte des impacts environnementaux du projet, aux termes des articles L.122-1-1 et R.122-7-II du CE. Ces avis et/ou les informations relatives à l'absence d'avis figurent dans le dossier soumis à cette enquête publique unique.

À l'issue de l'enquête publique, l'organe délibérant de NMT émettra son avis sur les rapports, conclusions et avis du commissaire enquêteur. Cet avis sera réputé favorable s'il n'est pas émis dans le délai de deux mois suivant la transmission du rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal adopte la déclaration de projet sur la base du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur accompagnés du procès-verbal de la réunion des personnes publiques associées et du PLU éventuellement modifiés.

La déclaration de projet emporte approbation

des nouvelles dispositions du Plan local d'urbanisme.

Les principales caractéristiques du projet :  
Le Mémorial a été divisé en trois entités :  
- l'entité « Mémorial » en tant que tel située sur le site le plus à l'ouest,  
- l'entité « Promenade initiatique » aménagée pour amener le public dans une réflexion et une prise de conscience de la portée des événements qui se sont joués sur ce site,  
- l'entité « Pôle de services » (parking, café, toilettes, etc.) située dans la continuité de l'agglomération de Ver-sur-Mer.

Consultation du dossier d'enquête et rencontres avec le commissaire enquêteur.  
Le dossier de demande de la DP emportant la mise en compatibilité du PLU de Ver-sur-Mer ainsi que les registres d'enquête à feuilletés non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du mercredi 2 janvier au samedi 2 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture :  
- Sur support papier aux adresses, jours et horaires suivants :  
Lieux - Jours et horaires d'ouverture  
Mairie de Ver-sur-Mer (siège de l'enquête), 4, place de l'Amiral-Byrd, 14114 Ver-sur-Mer  
- Du lundi au mardi : de 9 h 15 à 12 h 15.  
- Le mercredi : de 16 h 00 à 19 h 00.  
- Le vendredi : de 9 h 15 à 12 h 15.  
- Le samedi : de 10 h 00 à 12 h 00.  
- Sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados :  
<http://www.calvados.gouv.fr/>  
- Par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Ver-sur-Mer, siège de l'enquête.  
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la direction départementale des territoires et de la mer - service urbanisme et risques.  
Recueil des observations et propositions du public  
Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :  
- Dans les registres : détaillés sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.  
- Par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>  
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Ver-sur-Mer, siège de l'enquête, au plus tard le samedi 2 février 2019 à 12 h 00.

M. Jean-Pierre DENEUX, ingénieur et à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'adresse, jours et horaires suivants :  
Lieux - Permanences du commissaire enquêteur  
Mairie de Ver-sur-Mer (siège de l'enquête)  
- lundi 7 janvier 2019, de 9 h 15 à 12 h 15,  
- mercredi 16 janvier 2019, de 16 h 00 à 19 h 00,  
- samedi 2 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

La direction départementale des territoires et de la mer du Calvados fera publier l'avis sur le portail internet des services de l'Etat dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/> et sur le site <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>  
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé :  
<https://www.registre-dematerialisee.fr/1012> et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.

Toute personne qui le souhaite pourra, à ses frais, demander communication de ces éléments à la DDTM du Calvados.

Le commissaire enquêteur fera parvenir, dans le délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions, ainsi que l'ensemble des pièces du dossier, à la DDTM du Calvados - Service urbanisme et risques - 10, boulevard Général-Vanier - CS 75224 - 14052 Caen Cedex 4.

La DDTM du Calvados transmettra dès leur réception, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Ver-sur-Mer. Elle fera également publier ces documents sur le portail internet des services de l'Etat dans le Calvados, ainsi que sur le site de la société « PREAMBULES SAS » susmentionnée et les tiendra à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

## Vie des sociétés

7192271301 - VS

**SCP Florence BODARD**  
**Emilie BROHIER**  
Notaires associés  
BP 53119  
14, avenue Sainte-Thérèse  
14103 LISIEUX Cedex

### AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte reçu par Me Florence BODARD, notaire associé à Lisieux (14) le 1er décembre 2018, enregistré au Service - SPF Enregistrement Caen 1 - le 7 décembre 2018, bordereau 2018 N 02608, M. Didier Bernard Daniel LEGARDINIER et Mme Isabelle Christine Sylvie SAVAIEY, son épouse, demeurant ensemble à Oully-le-Vicomte (14100), 11, rue des Hortensias, ont cédé à la SNC « GLG » au capital de 1 500 euros dont le siège est à Lisieux (14100) 118, rue Henry-Chéron, identifiée au Siren sous le numéro 843 045 915 et immatriculée au RCS de Lisieux, un fonds de commerce de café, tabletterie et journaux sis à Lisieux (14100), 118, rue Henry-Chéron, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, connu sous l'enseigne « Les Remparts » et pour lequel M. Didier LEGARDINIER est identifié sous le RCS Siren 344 265 996 et immatriculé au NRO de Lisieux.

L'entrée en jouissance est fixée à compter du 1er décembre 2018. La cession a eu lieu moyennant le prix principal de cent vingt mille euros (120 000 euros), s'appliquant : aux éléments incorporels pour cent dix-sept mille euros (117 000 euros) et au matériel pour trois mille euros (3 000 euros) le tout payé comptant ainsi qu'il résulte de la comptabilité du notaire soussigné.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me BODARD, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis  
Me BODARD.

## Régime matrimonial

7192029501 - RM

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me JOFFROY, notaire à Mézidon-Valleé-d'Auge (14270), le 1er décembre 2018, M. Pierre André GUY LANDIGER, retraité, et Mme Josette Odette Maria MARIQON, en invalidité, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Pierre-en-Auge (14170), Bretteville-sur-Dives, 8, La Bagotière, mariés à la mairie de Saint-Pierre-sur-Dives (14170), le 5 décembre 1981, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont adopté pour l'avenir un régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Me JOFFROY, notaire à Mézidon-Valleé-d'Auge (14270) Mézidon-Canon, 37, avenue Jean-Jaures. En cas d'opposition, l'acte notarié de changement de régime matrimonial sera soumis à l'homologation du Tribunal de grande instance compétent.

Pour avis et mention  
Me JOFFROY, Notaire.

## Je m'abonne

par prélèvement automatique

c'est



facile

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 soit 4,16 € ht la ligne

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

Pour faire paraître une annonce légale :  
Medialex, tél: 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, à 18 € HT le ligne, ce qui correspond à 1,78 € HT le mm/cad.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelgales.fr.

### Vie des sociétés

**Etude DESHAYES et ASSOCIÉS**  
Notaires  
8, rue Guillaume-le-Conquérant  
14000 CAEN

**SOCIÉTÉ  
A.L. DÉVELOPPEMENT**  
SCI au capital de 1 525 euros  
Siège social : -5, rue des Bannières  
47000 VERNON  
RCS Caen 381 597 541

### CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant un procès-verbal en date du 3 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a nommé Mme Hélène Lecot, domiciliée à Paris (75015), 6, avenue du Maine, en qualité de gérante à compter du même jour, en remplacement de M. Alain Lecot, décédé le 6 juillet 2018. Mention sera faite au RCS de Caen.

Selart HELLEBOID, MEULEMAN  
BEKAERT, ROBILLARD  
21, rue Claude-Chappe  
14052 CAEN cedex 4

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET RÉSILIATION DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu aux minutes de l'office notarial susnommé, en date du 3 décembre 2018, enregistré au SPF et enregistré Caen 1, le 7 décembre 2018, bordereau : 2018 N 02617, M. Maxime Harang demeurant à Rocquancourt (14540), 6, rue des Marronniers a vendu à la société GT Auto, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège est à Caen (14000), 78, rue de Bayeux, identifiée au Siren sous le numéro 833 647 118 RCS Caen, un fonds de commerce de réparation et vente de bicyclettes, cyclomoteurs et véhicules automobiles et accessoires, exploité à Caen (14000), 78, rue de Bayeux, connu sous le nom "Max Automobiles", moyennant le prix de quarante mille euros (40 000 euros). L'entrée en jouissance a été fixée au 3 décembre 2018. Cette cession met fin à la location-gérance consentie par M. Maxime Harang au profit de la société GT Auto, aux termes d'un acte reçu par Me Lahaye, notaire à Bourguebus, le 23 mars 2018. Pour les oppositions, domicile est élu à Caen, 21, rue Claude-Chappe, en l'office notarial lesquelles auront lieu dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour insertion  
R. BEKAERT.

### Immobilier En lotissement, tout bâtiment peut être démolit

La justice a ordonné la démolition d'un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) parce que la construction excédait le maximum de surface bâtie par lot autorisé par le cahier des charges.  
Le cahier des charges d'un lotissement, rappelle la Cour de cassation, est un document interne, un contrat qui régit sans limitation de durée les rapports de voisinage et les règles intérieures du lotissement.  
La construction trop grande crée un "trouble manifestement illicite", explique la Cour, et la démolition peut être ordonnée par le juge des référés, juge de l'urgence et de l'évidence, au besoin avec application d'une astreinte.  
Les contestations concernent habituellement de légers dépassements de surfaces ou la construction de piscines, mais rarement des bâtiments d'intérêt général. Mais pour la justice, ceux-ci sont soumis aux mêmes règles et peuvent être démolis à la demande des voisins.  
(Cass. Civ 3, 15.3.2018, V 17-13.495).

**MARCHÉS PUBLICS**  
TOUTES LES PLATEFORMES  
TOUS LES APPELS D'OFFRES  
TOUS LES DCE

**LACENTRALEDES MARCHÉS.COM**  
Votre prochain marché est ici

**1 SEUL SITE**  
POUR COLLECTER LES ANNONCES  
ET LES CHARGES

**ouest france**

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Loü.  
Fondateur du Comité éditorial : M. François Régis Hutin.

Président d'honneur : M. Louis Estrangin.  
Société - Ouest-France S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €. Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. Tél. 02 99 32 60 00 - Fax 02 99 32 60 25. www.ouest-france.fr Facebook.com/ouestfrance Twitter: @OuestFrance

Directeur de la publication : M. Louis Échelard.  
Rédacteur en chef :

### Autres légales

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**  
Amandine MARIE  
PASSION FLORE  
Fleuriste  
5, rue de Caen Bretteville-L'Orgueilleuse  
14740 THUE-ET-MUE

À vendre : éléments corporels et incorporels du fonds de commerce, subsidiaire cession droit au bail tous commerce.  
Lieu de dépôt des offres : étude de M. Alain Lize, 11, place de la Résistance, BP 3054, 14018 Caen cedex. Tél. 02 31 39 27 22 et fax 02 31 39 27 11. Mail : courrielize@wanadoo.fr

### Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage, après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

### A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

### AVIS administratifs

Commune de VERS-SUR-MER  
**ASSOCIATION LE «NORMANDY MÉMORIAL TRUST»**  
Déclaration de projet de création d'un Mémorial Britannique porté par le «Normandy Memorial Trust» et à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vers-sur-Mer (14739) ainsi que sur l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Par arrêté en date du 10 décembre 2018, le préfet de Calvados a décidé l'ouverture d'une enquête unique préalable à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial Britannique à l'Ouest du bourg de Vers-sur-Mer, entre la RD 514 et le chemin des Roquettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de services et de stationnement et à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager.  
Cette enquête se déroulera du : mercredi 2 janvier à 8 h 00 au samedi 2 février 2019 à 12 h 00.

La commune de Vers-sur-Mer est compétente en matière d'urbanisme ayant fait évoluer son Plan local d'urbanisme et permettre d'accueillir le projet du Mémorial Britannique porté par le «Normandy Memorial Trust».  
Le président du «Normandy Memorial Trust (NMT)» est désigné ci-après par le terme «responsable du projet» représenté par M. Nicolas Witcheil, secrétaire général de l'association Britannique «Normandy Memorial Trust». Il est représenté localement par M. Gervais Doljez, assistant à maîtrise d'ouvrage dont les coordonnées sont les suivantes : 3, place du Bras-d'Or, 14150 Pont-Évêque, 102 ter, avenue Henry-Chéron, 14000 Caen.

Aux termes des articles L104-2 du Code d'urbanisme (CU), la mise en compatibilité du PLU de Vers-sur-Mer par la voie de la déclaration de projet de création d'un Mémorial Britannique doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.  
La mise en compatibilité du document d'urbanisme ayant pour objet de réduire une protection sur une zone naturelle, elle emporte les mêmes effets qu'une révision au sens de l'article L153-31-3° du CU. Dans la mesure où la commune de Vers-sur-Mer est une commune littorale au sens de l'article L321-2 du Code de l'environnement (CE) et par ailleurs concernée par un site «Natura 2000» (FR2500090 - Marais arrière-littoraux du Bessin), la mise en compatibilité du PLU doit faire l'objet d'une évaluation environnementale de manière systématique.

Cette évaluation environnementale, qui figure dans le dossier d'enquête, a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du bureau d'étude «Émergence - études et conseils en urbanisme», 102 ter, avenue Henry-Chéron, 14000 Caen, et contact@emergence-urbanisme.fr associée des sociétés «Cap Terre», «Biotope» et «Egis».

Les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Normandie (MRAE) du 20 septembre 2018 sur l'évaluation environnementale au titre du projet, et celui du 4 octobre 2018 pour la mise en compatibilité du PLU de Vers-sur-Mer, sont insérés dans le dossier d'enquête publique préalable.

Le projet sur lequel la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été consultée, donne lieu à la formulation d'un avis par le préfet sur l'étude préalable à la compensation agricole collective. Cet avis est publié sur le site internet de l'État dans le département et joint au dossier d'enquête publique.

Les collectivités territoriales impactées par le projet de réalisation du Mémorial Britannique envisagé à Vers-sur-Mer par le NMT, au nombre desquelles la structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bessin, la communauté de communes (CDC) Seules Terre et Mer, les communes de Crépon, de Graye-sur-Mer, de Meuvaines, de Saint-Germer-Mer et de Vers-sur-Mer ont été invitées à émettre un avis et/ou à formuler l'information relative à l'absence d'avis sur la prise en compte des impacts environnementaux du projet, aux termes des articles L122-1 V et R.122-1 V du CE. Ces avis et/ou les informations relatives à l'absence d'avis figurent dans le dossier soumis à cette enquête publique unique.

À l'issue de l'enquête publique, l'organe délibérant de NMT émettra son avis sur le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur. Cet avis sera réputé favorable s'il n'est pas émis dans le délai de deux mois suivant la transmission du rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal adopte la déclaration de projet sur la base du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur accompagnés du procès-verbal de la réunion des personnes publiques associées et du PLU éventuellement modifié.  
La déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan local d'urbanisme.

Les principales caractéristiques du projet :

- Le Mémorial a été divisé en trois entités :  
- l'entité «Mémoriale» en tant que telle située sur le site le plus à l'Ouest,  
- l'entité «Promenade initiatique» aménagée pour amener le public dans une réflexion et une prise de conscience de la portée des événements qui se sont joués sur ce site,  
- l'entité «Pôle de services» (parking, café, toilettes, etc.) située dans la continuité de l'agglomération de Vers-sur-Mer.

Consultation du dossier d'enquête et rencontres avec le commissaire enquêteur.  
Le dossier de demande de la DP emportant la mise en compatibilité du PLU de Vers-sur-Mer ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et parafés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du mercredi 2 janvier au samedi 2 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture :

- sur support papier aux adresses, jours et horaires suivants :  
Lieux, jours et horaires d'ouverture :  
Mairie de Vers-sur-Mer (siège de l'enquête), 4, place d'Amiral-Byrd, 14114 Vers-sur-Mer : de 9 h 15 à 12 h 15, le mercredi : de 16 h 00 à 19 h 00, le vendredi : de 9 h 15 à 12 h 15, le samedi : de 10 h 00 à 12 h 00,  
- sur le site internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/>
  - par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>
  - sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Vers-sur-Mer, siège de l'enquête.
- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer, service urbanisme et risques.  
Recueil des observations et propositions du public : pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :
- dans les registres établis sur feuillets non mobiles côtés et parafés par le commissaire enquêteur, disponibles aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus, par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>
  - par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Vers-sur-Mer, siège de l'enquête, au plus tard le samedi 2 février 2019 à 12 h 00.

M. Jean-Pierre Deneux, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'adresse, jours et horaires suivants :

- Lieux, permanences du commissaire enquêteur :  
Mairie de Vers-sur-Mer (siège de l'enquête) :  
- lundi 7 janvier 2019, de 9 h 15 à 12 h 15,  
- mercredi 16 janvier 2019, de 16 h 00 à 19 h 00,  
- samedi 2 février 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

La Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados fera publier l'avis sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/> et sur le site : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>  
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012> et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.  
Toute personne qui le souhaite pourra, à ses frais, demander communication de ces éléments à la DDTM du Calvados.  
Le commissaire enquêteur fera parvenir, dans le délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions, ainsi que l'ensemble des pièces du dossier, à la DDTM du Calvados, service urbanisme et risques, 10, boulevard Général-Hanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.  
La DDTM du Calvados transmettra dès leur réception, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Vers-sur-Mer. Elle fera également publier ces documents sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados, ainsi que sur le site de la société «Prémables SAS» susnommée et les tiendra à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**L'info rit  
cadeau**

**-66%**  
soit 49€<sup>99</sup> pour 3 mois  
d'abonnement

**Comment profiter de cette offre**

Gagnez du temps :  
[abo.ouest-france.fr/noel](http://abo.ouest-france.fr/noel)

**Bulletin d'abonnement**  
à renvoyer complété dans une enveloppe  
Service Clients - Libre réponse 94114 - C

**Oui, je souhaite m'abonner et**

**Le Pack Découverte «Noël» :**  
pendant 3 mois 7j/7, le journal papier  
à domicile + un accès aux contenus  
et services numériques pour 49€<sup>99</sup>  
au lieu de 149€<sup>99</sup>, soit 66% de réduction

**INCLUS** Les exclusivités abonné sur **LaPlace**

**Je remplis mes coordonnées**

Mme  M. Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

**En renseignant mon email, j'accède à mes con**

Email : \_\_\_\_\_

Je règle 49€<sup>99</sup> ou 47€ selon la formule choisie

Carte Bancaire N° \_\_\_\_\_

Expire fin : \_\_\_\_\_ Cryptogramme : \_\_\_\_\_

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**Abonnez-vous !**  
Vous pouvez recevoir le journal papier  
dès 7h30 et accéder aux services  
numériques Ouest-France.

[abo.ouest-france.fr](http://abo.ouest-france.fr)  
ou  
appelez au 02 99 32 66 66  
du lundi au vendredi de 8h à 18h  
et le samedi de 8h à 12h30.

Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau,  
Annabel Desgrées du Loü, Laurence Méhaignerie,  
M. Denis Boissard, Bruno Frappat,  
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,  
Association Ouest-France Solidarité représentée  
par M. Paul Hutin.

Membres honoraires :  
M. François-Xavier Hutin, M. Georges Coudray,  
Membres du Directo

Publicité locale : Précom  
Tél. 02 99 25 45 45.  
www.precom.fr

Commission paritaire n° 0620 C 86666  
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,  
35051 Rennes cedex 9 ; SIGL, Parc d'activité

... à l'heure, à l'heure, ses tils;  
M. Charles Verhalle, son papa;  
M. et Mme André Duval,  
ses beaux-parents;  
Rose-Marie et Jean-Pierre Caget,  
Gérard et Odile Verhalle,  
Anne-Marie et Patrice Genand,  
Blandine et Olivier Tessier,  
Mylène Duval et Fabrice,  
Jean-Jacques Duval et Christelle,  
Marie-Hélène et Franck Meunier,  
ses sœurs, frère, beaux-frères  
et belles-sœurs;  
ses neveux et nièces,  
toute la famille et les amis on  
l'immense chagrin de vous faire part  
du décès de

**Monsieur Bernard MARC**  
remercient sincèrement toutes les  
personnes qui, par leur présence,  
leurs offrandes de fleurs, de plaques et  
envois de cartes se sont associées à  
leur peine.  
Nous remercions tout particulièrement  
la direction et le personnel de la  
résidence Soleil de Bretteville-sur-  
Odon, pour leur gentillesse et leur  
dévouement.

**Monsieur Eric VERHALLE**  
survenu le lundi 31 décembre 2018, à  
l'âge de 46 ans.  
La cérémonie religieuse aura lieu  
samedi 5 janvier 2019, à 14 h 30, en  
l'église de Moulins-la-Marche, suivie  
de l'inhumation au cimetière de  
Maharu.  
Pas de fleurs, pas de plaques,  
dons pour la Ligue contre le cancer.  
Cet avis tient lieu de faire-part.  
La famille remercie sincèrement toutes  
les personnes qui s'associeront à sa  
peine.  
PF Mousset, St-Germain-de-Martigny,  
02 33 25 30 68.

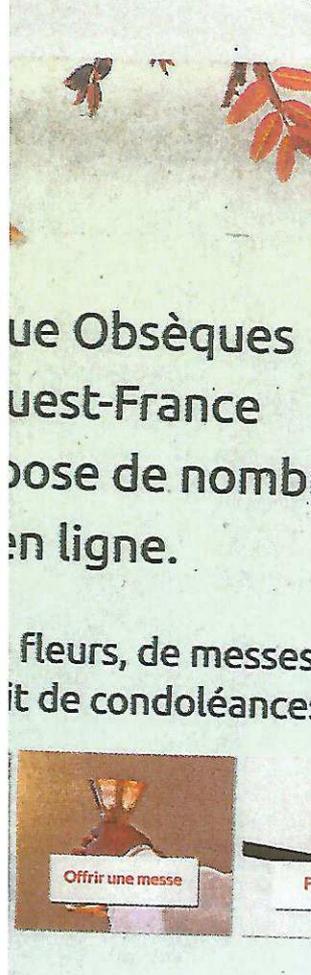
**Bretteville-sur-Odon  
Marquette-lez-Lille (59), Caen**  
Martine Bernard, son épouse;  
Christophe Bernard et Fanny Lambelin,  
Sophie Bernard et Florent Delareux,  
ses enfants;  
Octave, Elliott, Honorine,  
ses petits-enfants,  
très touchés par les nombreuses  
marques de sympathie et d'amitié qui  
leur ont été témoignées lors du décès  
de

**Monsieur Christian BERNARD**  
remercient sincèrement toutes les  
personnes qui, par leur présence, leurs  
offrandes de fleurs et envois de cartes  
se sont associées à leur peine et les  
prient de trouver ici, l'expression de  
leur profonde reconnaissance.  
PF de l'Odon, Bretteville-sur-Odon,  
02 31 73 60 06.

La parution des avis d'obsèques  
est prioritaire  
Celle des remerciements  
peut se trouver décalée

**Remerciements**  
Vaubadon, Planquary, Sallen  
M. Yves Bailleul, son époux;  
ses enfants et petits-enfants, très  
touchés par les nombreuses marques  
de sympathie et d'amitié qui leur ont  
été témoignées lors du décès de  
**Madame Christine BAILLEUL**  
née GIOT  
et dans l'impossibilité d'y répondre  
individuellement, remercient  
sincèrement toutes les personnes qui,  
par leur présence, leurs offrandes de  
fleurs, de plaques et envois de  
messages se sont associées à leur  
peine et les prient de trouver ici,  
l'expression de leur profonde  
reconnaissance.  
PF Mouchel,  
Trévières, 02 31 22 52 58.

**Obsèques  
Ouest-France**  
à la demande de nombreux  
amis en ligne.  
fleurs, de messes, dons,  
et de condoléances.



**t-france.fr/obsèques**

**EVOLUA FORMATION**  
SARL au capital de 65 000 euros  
18, avenue de Garben  
HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (14200)  
RCS : Caen 504 084 593

**EXTENSION  
OBJET SOCIAL**  
Il résulte du procès-verbal du 29 décembre  
2018 que l'objet social a été étendu à  
facilité conjointement à assurer des forma-  
tions dans le cadre du dispositif de l'ap-  
prentissage.  
L'objet social se trouve désormais modi-  
fié comme suit : les activités de formation  
professionnelle ou initiale, ingénierie pé-  
dagogique, audit, conseil, conception et  
développement d'outils liés à l'activité,  
recrutement et traduction.  
La formation dans le cadre du dispositif  
de l'apprentissage.  
La propriété et la gestion (la suite  
demeure inchangée).  
Mention sera faite au RCS de Caen.

**Selari LEBAILLY-DUREL**  
Société d'avocats  
FLEURY-SUR-ORNE (14)  
646, route des Digues  
Euphorie, BP 36

**VIVALI**  
Société en nom collectif  
Capital social : 10 000 euros  
Siège social : CAEN (14)  
6, rue Saint-Laurent  
RCS Caen en cours

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Par acte sous seing privé en date à  
Fleury-sur-Orne (14) du 2 janvier 2019, il a  
été constitué une société en nom collec-  
tif.  
Sa dénomination sociale est : Vivali.  
Le capital social a été fixé à 10 000 euros,  
divisé en 1 000 parts sociales de 10 eu-  
ros chacune intégralement libérées, cette  
somme ne pourra être débouquée  
qu'après l'immatriculation de la société  
au RCS.  
Le siège social est fixé à Caen (14), 6, rue  
Saint-Laurent.  
La société a pour objet principal : bar,  
bimbeloterie, jeux notamment de la  
Française des Jeux, presse, confiserie,  
gérance d'un débit de tabac.  
La durée est fixée à 99 années à compter  
de son immatriculation au RCS.  
Les associés sont M. Vincent Dumaine et  
Mme Vanessa Jugé, demeurant ensemble  
à Louvigny (14), 8 bis, rue Tombette.  
M. Vincent Dumaine et Mme Vanessa  
Jugé sont les seuls associés indéfiniment  
responsables de la société Vivali.  
La société sera immatriculée au RCS de  
Caen.

**Marchés publics**  
Procédure adaptée  
**Grand Port Maritime du Havre (GPMH)**  
Application informatique et service dédiés  
au traitement des DT/DICT/ATU  
**PROCÉDURE ADAPTÉE**  
Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) procède à une consultation pour un  
marché passé selon la procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du  
25 mars 2016).  
Objet : application informatique et service dédiés au traitement des DT/DICT/ATU  
adressés au (ou émis par) le Grand Port Maritime du Havre.  
La date limite de remise des plis est fixée au : 26 janvier 2019 à 20 h 00.  
Renseignement pour l'avis d'appel public à la concurrence : GPMH, secrétariat  
du service des achats, pôles marchés, gpmhmarches@havre-port.fr  
Fax 02.32.74.72.40.  
L'avis d'appel public à la concurrence correspondant est publié :  
- sur le site du GPMH ([www.havre-port.fr](http://www.havre-port.fr)),  
- au BOAMP ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)),  
- ainsi que sur le site achat public (<https://www.achatpublic.com>).

**Commune de Saint-Loup-Hors**  
Aménagement du chemin des Mares  
**PROCÉDURE ADAPTÉE**  
Nom et adresse officiers de l'organisme acheteur : mairie de Saint-Loup-Hors.  
Correspondant : M. le Maire, Montmiral, 14400 Saint-Loup-Hors.  
Tél. 02 31 22 67 10. Courriel : [mairie.saintlouphors@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintlouphors@wanadoo.fr)  
Type d'organisme : commune.  
Objet du marché : aménagement du chemin des Mares.  
Type de marché : travaux.  
Autres informations : DCE téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation  
du site : <http://centraledesmarches.com>  
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en  
fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
- 70 % : coût de prix,  
- 30 % : valeur technique.  
Type de procédure : procédure adaptée.  
Date limite de réception des offres : 23 janvier 2019 à 17 h 00.  
Conditions de remise des offres ou des candidatures : tous documents à  
produire, certificats, attestations, justifications, renseignements et conditions de  
remise des offres indiqués dans le règlement de la consultation.  
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen, 3,  
rue Arthur-Leduc, 14000 Caen. Téléphone 02 31 70 72 72.  
Date d'envoi du présent avis : 31 décembre 2018.

**Vie des sociétés**  
**CAPTURS**  
Me CHRISTIAN HERON - 187 Rue des Maires - 14017  
14017 FLEURY-SUR-ORNE  
TÉLÉPHONE 02 31 22 52 58

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte SSP en date du  
17 décembre 2018, il a été constitué une  
société.  
Dénomination sociale : SCI Calvarum.  
Siège social : Le Manoir de Rumesnil,  
14340 Rumesnil.  
Forme : société civile immobilière.  
Capital : 300 000 euros.  
Objet social : acquisition, vente, adminis-  
tration et exploitation de quelque façon  
que ce soit de tous immeubles. Détenion  
de parts ou titres de participations de  
structures immobilières.  
Gérant : M. Frédéric Crot, 26, avenue  
Niel, 75017 Paris.  
Copérent : Mme Marie-Evangéline Crot,  
26, avenue Niel, 75017 Paris.  
Cessions de parts sociales : les parts so-  
ciales sont librement cessibles au profit  
d'un associé.  
Toute cession à un tiers de la société est  
soumise au préalable à l'agrément de la  
collectivité des associés réunis en assem-  
blée générale.  
Durée : 99 ans à compter de son imma-  
triculation au RCS de Lisieux.

**Étude de Mes Éric SPOOR**  
Guillaume HERON - Caroline SPOOR  
et Grégoire FORTIN  
Notaires à DIVES-SUR-MER (14160)  
Le Port de Cabourg

**CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE**  
Aux termes d'un acte reçu par Me Éric  
Spoor, notaire à Dives-sur-Mer, le 28 dé-  
cembre 2018, la SARL Gillies, sise  
26A, route de Caen, 14400 Bayeux, im-  
matriculée au greffe du tribunal de com-  
merce de Caen sous le nu-  
méro 502 160 419, a cédé à la SARL  
Contrôle Technique Auto Sécurité au ca-  
pital de 10 000 euros, sise route de Balle-  
roy, 14330 Le Molay-Littry, immatriculée  
au greffe du tribunal de commerce de  
Caen sous le numéro 844 119 079,  
moyennant le prix de 145 000 euros son  
fonds de commerce de contrôle techni-  
que automobile exploité route de Balle-  
roy, 14330 Le Molay-Littry.  
Entrée en jouissance au 1er janvier 2019.  
Les oppositions, s'il y a lieu, seront re-  
çues dans les dix jours de la dernière en-  
date des publications légales, en l'office  
notarial de Me Nicolas Vielpeau, notaire à  
Caen (14000), 6, rue du Docteur-Rayet.

**SCP Véronique LANFRANC  
de PANTHOU  
et Stéphane LANFRANC  
de PANTHOU**  
Notaires associés  
14, place de l'Hôtel-de-Ville  
à Auray-sur-Odon  
14260 LES MONTS-D'AUNAY  
02 31 77 70 00

**DÉMISSION  
D'UN COGÉRANT**  
Suivant acte reçu par Me Stéphane  
Lanfranc de Panthou, le 27 décem-  
bre 2018, les associés du Saec Leguay,  
société civile en commandite simple,  
siège social à Auray-sur-Odon, ont  
démissionné de leur mandat de cogé-  
rant.

**Avis administratifs**  
Commune de VERSUR-MER  
**ASSOCIATION LE «NORMANDY MÉMORIAL TRUST»**  
Déclaration de projet de création d'un Mémorial  
Britannique porté par le «Normandy Memorial Trust»  
et à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU)  
de la commune de Versur-Mer (14739) ainsi que sur l'enquête relevant  
de la délivrance des deux permis d'aménager

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Par arrêté en date du 10 décembre 2018, le préfet du Calvados a décidé l'ouverture  
d'une enquête unique préalable à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial  
Britannique à l'Ouest du bourg de Versur-Mer, entre la RD 514 et le chemin des Ro-  
quettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de service et de stationnement et  
à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la  
Cette enquête se déroulera du : mercredi 2 janvier à 8 h 00 au samedi 2 février 2019 à  
12 h 00.  
La commune de Versur-Mer est compétente en matière d'urbanisme pour faire évoluer  
son Plan local d'urbanisme et permettre d'accueillir le projet du Mémorial Britannique  
porté par le «Normandy Memorial Trust».  
Le président du «Normandy Memorial Trust» (NMT) est désigné ci-après par le terme  
«responsable» et sera représenté par M. Nicolas Witcheil, secrétaire général de l'as-  
sociation «Normandy Memorial Trust». Il est représenté localement par  
M. Gervais Doligez, assistant à maîtrise d'ouvrage. Les coordonnées sont les sui-  
vantes : 9, place du Bras-d'Or, 14190 Pont-l'Évêque, 102 ter, avenue Henry-Chéron,  
14000 Caen.  
Aux termes articles L.104-2 du Code d'urbanisme (CU), la mise en compatibilité du  
PLU de Versur-Mer est soumise à la déclaration de projet de création d'un Mémorial  
Britannique doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.  
La mise en compatibilité du document d'urbanisme ayant pour objet de réduire une  
protection sur une zone naturelle, elle emporte les mêmes effets qu'une révision au  
sens de l'article L.153-31-3° du CU. Dans la mesure où la commune de Versur-Mer est  
porteur de projets de création d'un Mémorial Britannique à l'Ouest du bourg de Versur-Mer, elle est  
par ailleurs concernée par un site «Natura 2000» (FR2500090 - Marais arrière-littoraux  
de la commune de Versur-Mer). Le PLU doit faire l'objet d'une évaluation envi-  
ronnementale de manière systématique.  
Cette évaluation environnementale, qui figure dans le dossier d'enquête, a été réalisée  
sous la maîtrise d'ouvrage du bureau d'étude «Emergence» - études et conseils en ur-  
banisme - 102 ter, avenue Henry-Chéron, 14000 Caen.  
Les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Normandie (MRAE)  
du 20 septembre 2018 sur l'évaluation environnementale au titre du projet, et celui du  
4 octobre 2018 pour la mise en compatibilité du PLU de Versur-Mer, sont insérés dans  
le dossier d'enquête publique préalable.  
Le projet sur lequel la commission départementale de la préservation des espaces na-  
turels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été consultée, donne lieu à la formulation  
d'un avis par le préfet sur l'étude préalable à la compatibilité agricole collective. Cet  
avis est publié sur le site internet de l'État dans le département et joint au dossier d'en-  
quête publique.  
Les collectivités territoriales impactées par le projet de réalisation du Mémorial Britan-  
nique envisagé à Versur-Mer sont : la commune de Bessin, la communauté de Commu-  
nes (CDC) Seules Terres et Mer, les communes de Caen, de Gray-sur-Mer, de Meu-  
vaines, de Sainte-Croix-sur-Mer et de Versur-Mer ont été invitées à déposer un avis  
et/ou à formuler l'information relative à l'absence d'avis sur la prise en compte des in-  
CE. Ces avis et/ou les informations relatives à l'absence d'avis figurent dans le dossier  
à l'issue de l'enquête publique, l'organe délibérant de NMT émettra son avis sur le rap-  
port, les conclusions et avis du commissaire enquêteur. Cet avis sera réputé favorable  
si le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, ont été transmis au préfet  
dans un délai de deux mois suivant la transmission du rapport, du dossier et des  
conclusions et avis du commissaire enquêteur.  
Le conseil municipal de la commune de Versur-Mer est invité à se prononcer sur l'avis  
de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et  
forestiers (CDPENAF) et sur l'avis du commissaire enquêteur.  
La déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan local  
d'urbanisme.  
Les principales caractéristiques du projet :

- Le Mémorial a été divisé en trois entités :
- l'entité «Mémorial» en tant que telle située sur le site le plus à l'Ouest,
- l'entité «Promenade Initiatique» aménagée pour amener le public dans une  
réflexion et une prise de conscience de la portée des événements qui se sont joués  
sur ce site,
- l'entité «Pôle de services» (parking, café, toilettes, etc.) située dans la continuité de  
l'agglomération de Versur-Mer.

Le dossier de demande de la DP emportant la mise en compatibilité du PLU de Ver-  
sur-Mer ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cdtés et parés par  
samedi 2 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture :  
- sur support papier aux adresses, jours et horaires suivants :  
Lieux, jours et horaires d'ouverture :  
Mairie de Versur-Mer (siège de l'enquête), 4, place de l'Amiral-Byrd, 14114 Versur-  
Mer du lundi au mardi : de 9 h 15 à 12 h 15, le mercredi : de 16 h 00 à 19 h 00, le ven-  
- sur le site internet des services de l'État dans le Calvados :  
<http://www.calvados.gouv.fr/>  
- par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/1012>  
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Versur-Mer, siège  
de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier  
d'enquête auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer, service  
urbanisme et risques.  
Recueil des observations et propositions du public : pendant toute la durée de l'en-  
quête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler  
ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :  
- dans les registres établis sur feuillets non mobiles cdtés et parés par le commis-  
saire enquêteur, disponibles aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus,  
- par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/1012>  
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Versur-Mer, siège de  
l'enquête, au plus tard au samedi 2 février 2019 à 12 h 00.  
M. Jean-Pierre Deneux, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire  
enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen. Il se tiendra à la dispo-  
sition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'adresse, jours et ho-  
raires suivants :

Lieux, permanences du commissaire enquêteur :  
Mairie de Versur-Mer (siège de l'enquête) :  
- lundi 7 janvier 2019, de 9 h 15 à 12 h 15,  
- mercredi 16 janvier 2019, de 16 h 00 à 19 h 00,  
- samedi 2 février 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).  
La Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados fera publier l'avis  
sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados :  
<http://www.calvados.gouv.fr/> et sur le site :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/1012>  
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront consultables sur  
le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1012>  
et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires pré-  
cisés ci-dessus.

Toute personne qui le souhaite pourra, à ses frais, demander communication de ces  
éléments à la DDTM du Calvados.  
Le commissaire enquêteur fera parvenir, dans le délai de trente (30) jours à compter  
de la date de clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions, ainsi que l'ensem-  
ble des pièces du dossier, à la DDTM du Calvados, service urbanisme et risques,  
10, boulevard Gérard-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.  
La DDTM du Calvados transmettra dès leur réception, le rapport, les conclusions et  
avis du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de  
Versur-Mer. Elle fera également publier ces documents sur le portail internet des ser-  
vices de l'État dans le Calvados, ainsi que sur le site de la société «Présences SAS»  
mentionnée et les tiendra à la disposition du public pendant un an à compter de la  
date de clôture de l'enquête.

**Commune de GRANDCAMP-MAISY**  
Reprise de la voirie  
rue de la Cachette et impasse  
Jean-Bart pour incorporation  
dans le domaine communal  
**AVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Par arrêté municipal n° 90/2018 en date  
du 17 décembre 2018, le maire de la  
commune de Grandcamp-Maisy a or-  
donné l'ouverture d'une enquête publi-  
que préalable.  
Cette enquête est ouverte du : jeudi 3 jan-  
vier 2019 au jeudi 17 janvier 2019 inclus.  
M. Claude Macfarlane a été désigné com-  
missaire enquêteur par arrêté  
n° 90/2018 en date du 17 décem-  
bre 2018.  
L'enquête publique se déroulera à la ma-  
rie du jeudi 3 janvier au jeudi 17 jan-  
vier 2019 inclus.

**Autres légales**  
**AVIS**  
La Compagnie Européenne de Garanties  
et Cautions, dont le siège social est sis  
16, rue Hoche, Tour Kuka B, La Défense  
cedex (92 919), RCS de Nanterre  
n° 382 505 079, fait savoir que la garantie  
dont bénéficiait la SARL Fialay Gaston  
sise 24, rue des Jacobins, 14000 Caen

## Tarif de référence stipulé dans Art 2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 soit 4,16 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

7192176101 - AA

Commune de VER-SUR-MER  
ASSOCIATION LE « NORMANDY  
MEMORIAL TRUST »

**Déclaration de projet de création d'un Mémorial Britannique porté par le « Normandy Memorial Trust » et à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Ver-sur-Mer (14739) ainsi que sur l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 10 décembre 2018, le préfet du Calvados a décidé l'ouverture d'une enquête unique préalable à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial Britannique à l'Ouest du bourg de Ver-sur-Mer, entre la RD 514 et le chemin des Roquettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de services et de stationnement et à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager.

Cette enquête se déroulera du : mercredi 2 janvier à 8h 00 au samedi 2 février 2019 à 12h 00.

La commune de Ver-sur-Mer est compétente en matière d'urbanisme pour faire évoluer son Plan local d'urbanisme et permettre d'accueillir le projet du Mémorial Britannique porté par le « Normandy Memorial Trust ».

Le président du « Normandy Memorial Trust (NMT) » est désigné ci-après par le terme « responsable du projet » représenté par M. Nicolas WITCHELL, secrétaire général de l'association Britannique « Normandy Memorial Trust ». Il est représenté localement par M. Gervais DOLIGEZ, assistant à maîtrise d'ouvrage dont les coordonnées sont les suivantes : 9, place du Bras-d'Or, 14130 Pont-Évêque, 102 ter, avenue Henry-Chéron, 14000 Caen.

Aux termes des articles L.104-2 du Code d'urbanisme (CU), la mise en compatibilité du PLU de Ver-sur-Mer par la voie de la déclaration de projet de création d'un Mémorial Britannique doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La mise en compatibilité du document d'urbanisme ayant pour objet de réduire une protection sur une zone naturelle, elle emporte les mêmes effets qu'une révision au sens de l'article L.153-31-3° du CU. Dans la mesure où la commune de Ver-sur-Mer est une commune littorale au sens de l'article L.321-2 du Code de l'environnement (CE) et par ailleurs concernée par un site « Natura 2000 » (FR2500090 - Marais arrière-littoraux du Bessin), la mise en compatibilité du PLU doit faire l'objet d'une évaluation environnementale de manière systématique.

Cette évaluation environnementale, qui figure dans le dossier d'enquête, a été réalisée sous la

maîtrise d'ouvrage du bureau d'étude « Emergence - études et conseils en urbanisme », 102 ter, avenue Henry-Chéron, 14000 Caen. contact@emergence-urbanisme.fr associée des sociétés « Cap Terre », « Biotope » et « Egis ».

Les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Normandie (MRAE) du 20 septembre 2018 sur l'évaluation environnementale au titre du projet, et celui du 4 octobre 2018 pour la mise en compatibilité du PLU de Ver-sur-Mer, sont insérés dans le dossier d'enquête publique préalable.

Le projet sur lequel la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été consultée, donne lieu à la formulation d'un avis par le préfet sur l'étude préalable à la compensation agricole collective. Cet avis est publié sur le site internet de l'Etat dans le département et joint au dossier d'enquête publique.

Les collectivités territoriales impactées par le projet de réalisation du Mémorial Britannique envisagé à Ver-sur-Mer par le NMT, au nombre desquelles la structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) du Bessin, la communauté de communes (CDC) Seules Terre et Mer, les communes de Crépon, de Graye-sur-Mer, de Meuvaines, de Sainte-Croix-sur-Mer et de Ver-sur-Mer ont été invitées à émettre un avis et/ou à formuler l'information relative à l'absence d'avis sur la prise en compte des impacts environnementaux du projet, aux termes des articles L.122-1-V et R.122-7-II du CE. Ces avis et/ou les informations relatives à l'absence d'avis figurent dans le dossier soumis à cette enquête publique unique.

À l'issue de l'enquête publique, l'organe délibérant de NMT émettra son avis sur le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur. Cet avis sera réputé favorable s'il n'est pas émis dans le délai de deux mois suivant la transmission du rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal adopte la déclaration de projet sur la base du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur accompagnés du procès-verbal de la réunion des personnes publiques associées et du PLU éventuellement modifié.

La déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan local d'urbanisme.

Les principales caractéristiques du projet : Le Mémorial a été divisé en trois entités :  
- l'entité « Mémorial » en tant que telle située sur le site le plus à l'Ouest,  
- l'entité « Promenade initiatrice » aménagée pour amener le public dans une réflexion et une prise de conscience de la portée des événements qui se sont joués sur ce site,  
- l'entité « Pôle de services » (parking, café, toilettes, etc.) située dans la continuité de l'agglomération de Ver-sur-Mer.

Le dossier de demande de la DP emportant la mise en compatibilité du PLU de Ver-sur-Mer ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du mer-

credi 2 janvier au samedi 2 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture :

- sur support papier aux adresses, jours et horaires suivants :  
Lieux, jours et horaires d'ouverture :  
Mairie de Ver-sur-Mer (siège de l'enquête), 4, place de l'Amiral-Byrd, 14114 Ver-sur-Mer : du lundi au mardi : de 9 h 15 à 12 h 15, le mercredi : de 16 h 00 à 19 h 00, le vendredi : de 9 h 15 à 12 h 15, le samedi : de 10 h 00 à 12 h 00,  
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados :

<http://www.calvados.gouv.fr>  
- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>  
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Ver-sur-Mer, siège de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer, service urbanisme et risques.

Recueil des observations et propositions du public : pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans les registres établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus,  
- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>  
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Ver-sur-Mer, siège de l'enquête au plus tard le samedi 2 février 2019 à 12 h 00.

M. Jean-Pierre DENEUX, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'adresse, jours et horaires suivants :

Lieux, permanences du commissaire enquêteur :  
Mairie de Ver-sur-Mer (siège de l'enquête) :  
- lundi 7 janvier 2019, de 9 h 15 à 12 h 15,  
- mercredi 16 janvier 2019, de 16 h 00 à 19 h 00,  
- samedi 2 février 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

La Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados fera publier l'avis sur le portail internet des services de l'Etat dans le Calvados :

<http://www.calvados.gouv.fr/>  
et sur le site : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/1012>

et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.

Toute personne qui le souhaite pourra, à ses frais, demander communication de ces éléments à la DDTM du Calvados.

Le commissaire enquêteur fera parvenir, dans le délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions, ainsi que l'ensemble des pièces du dossier, à la DDTM du Calvados, service urbanisme et risques, 10, boulevard Général-Vanier, CS 70224, 14152 Caen cedex 4.

La DDTM du Calvados transmettra dès leur réception, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Ver-sur-Mer. Elle fera également publier ces documents sur le portail internet des services de l'Etat dans le Calvados, ainsi que sur le site de la société « Prémables SAS » susmentionnée et les tiendra à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

7193024701 - AA

Commune de GRANDCAMP-MAISY

**Reprise de la voirie rue de la Cachette et impasse Jean-Bart pour incorporation dans le domaine communal**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 90/2018 en date du 17 décembre 2018, le maire de la commune de Grandcamp-Maisy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable.

Cette enquête est ouverte du : jeudi 3 janvier 2019 au jeudi 17 janvier 2019 inclus.

M. Claude MADELAINE a été désigné « commissaire enquêteur » par arrêté n° 90/2018 en date du 17 décembre 2018.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du jeudi 3 janvier au jeudi 17 janvier 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat :

- du lundi au jeudi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00,  
- le vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00.  
Le commissaire enquêteur recevra le public, à la mairie de Grandcamp-Maisy, le jeudi 3 janvier de 9 h 00 à 10 h 00, le vendredi 11 janvier de 11 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 17 janvier de 15 h 00 à 16 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Grandcamp-Maisy,  
- ou par mail : [contact@grandcamp-maisy.fr](mailto:contact@grandcamp-maisy.fr)  
- ou par courrier à transmettre à M. le commissaire enquêteur, lieu-dit « Jardin Poulard », 14710 Aigleville.

## Autres légales

7193344901 - DL

### TESTAMENT OLOGRAPHE

Par testament olographe du 4 janvier 2006, Mme Anna JAKUBOWSKI, née à Trojka (Pologne), le 21 décembre 1918, demeurant à Bretteville-sur-Odon (14760), 1-3, rue du Val, veuve de M. Jean WOSINEK, décédée à Bretteville-sur-Odon, le 23 octobre 2018, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Cindy GACK, suivant procès-verbal en date du 17 décembre 2018, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de Caen, le 21 décembre 2018.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Cindy GACK, notaire à Tilly-sur-Seules, notaire chargé du règlement de la succession.  
Cindy GACK



Le Bessin - Côte de Nacre

**J'aime**

## Ventes

**SCP Régis BAILLEUL et Agnès NENTAS**  
Commissaires priseurs associés  
14, boulevard Eindhoven  
14400 BAYEUX  
Tél. 02 31 92 04 47  
Fax 02 31 92 21 27  
Email : [bayeuxnerches@orange.fr](mailto:bayeuxnerches@orange.fr)

**Mercredi 9 Janvier à 14h30**

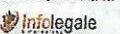
Vente sur place, suite à L.  
Matériel esthétique et soins  
Centre Commercial EMERAUDE  
Bd Eindhoven - 14400 BAYEUX

Tables de massage, un vapo-zone, appareil de presse thérapie, appareil LPG, tables de manucure, sèches ongles, blanchiment des dents,  
Cabine UV DIAVOLO, cabine UV EXCELLENCE 800 TURBO, cabine UV ERGOULINE, cabine UV OPEN SUN.  
2 POWER PLATE.  
Maquillage et soins DECLEOR  
Expo le jour de la vente de 14h à 14h30.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulegales.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises  
APTE avec le concours de 

## Carnets

**PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN**  
Mme Chantal VASTEL, son épouse  
Grégory et Elodie  
Marlène et Germain  
ses enfants  
Cornélia, Paco, Marius, Aimée, ses petits-enfants  
Toute la famille et les amis  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Jean-Michel VASTEL**

survenu le 2 janvier 2019, à Bayeux.  
La cérémonie religieuse sera célébrée LUNDI 7 JANVIER 2019 à 14 h 30 en l'église de Port-en-Bessin où un registre à condoléances sera ouvert.  
Fleurs naturelles seulement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

20 rue de Villers, 14520 Port-en-Bessin-Huppain  
Condoléances sur [www.pfmouchel.com](http://www.pfmouchel.com)

**P.F. MOUCHEL - BAYEUX - TÉL. 02.31.22.84.10**

**VILLABADON, PLANQUERY, SALLEN**  
M. Yves BAILLEUL, son époux  
Ses enfants et petits-enfants  
très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Mme Christine BAILLEUL**  
née GIOT

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs offrandes de fleurs, de plaques et envois de messages, se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici, l'expression de leurs profonde reconnaissance.

**P.F. MOUCHEL - TRÉVIÈRES**

**COMMES, FOURNEAUX-LE-VAL, AURE-SUR-MER (SAINTE-HONORINE-DES-PERTES)**  
Denis et Chantal  
Michel et Brigitte  
Bernadette  
ses enfants  
Ludovic et Lydia, Julie et Sébastien, Julien et Marianne, Nicolas et Karen, ses petits-enfants  
Nathan, Lyam, Amandine, Adrien, Noé, Maëlys, ses arrière-petits-enfants  
Jean-Pierre, son frère  
ont la douleur de vous faire part du décès de

**Mme Jacqueline DOUTRESSOULES**  
née MARIE

survenu à Port-en-Bessin le 2 janvier 2019, à l'âge de 88 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée MARDI 8 JANVIER 2019 à 14 h 30 en l'église de Commes où un registre à signatures sera ouvert.  
L'inhumation aura lieu au cimetière de Commes.  
Des fleurs naturelles, des prières et des messes.  
Cet avis tient lieu de faire-part.

Hameau d'Escures, 14520 Commes

**P.F. LOISON - SAINT-VIGOR-LE-GRAND**  
TÉL. 02.31.92.17.18